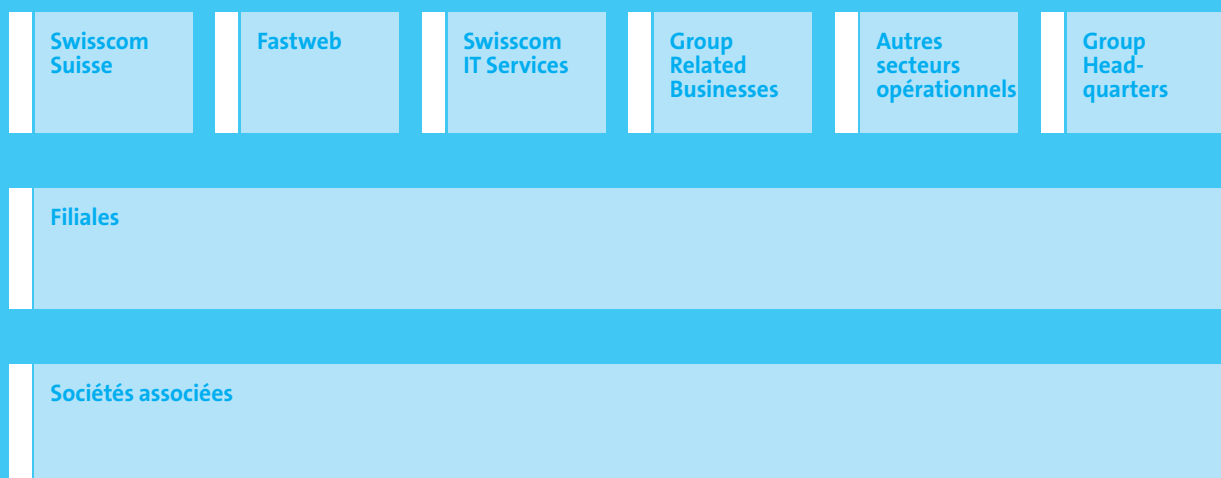


Gouvernement d'entreprise et rapport de rémunération

Préparer un avenir prospère grâce à une gestion d'entreprise prudente.

Structure de l'entreprise



Gouvernement d'entreprise

Le gouvernement d'entreprise, qui fait partie intégrante de la politique d'entreprise de Swisscom, contribue à créer une valeur durable pour les actionnaires, les clients, les collaborateurs et d'autres groupes d'intérêts. Il se fonde sur la transparence et une répartition claire des responsabilités. Par son approche, Swisscom respecte les dispositions du Code suisse des obligations et applique les directives de la SIX Swiss Exchange. Elle se conforme en outre aux recommandations du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise édicté par *economiesuisse*.

Principes

Dans l'intérêt de ses actionnaires, de ses clients, de ses collaborateurs et d'autres groupes d'intérêts, Swisscom met en œuvre un gouvernement d'entreprise efficace, qui repose sur la transparence dans l'établissement du Rapport financier et sur une répartition claire des responsabilités entre les actionnaires, le Conseil d'administration, la Direction du groupe et les sociétés du groupe. Entreprise cotée à la SIX Swiss Exchange, Swisscom respecte les dispositions prévues aux art. 663b^{bis} et 663c, al. 3, du Code suisse des obligations (CO) et satisfait aux exigences de la Directive Corporate Governance de la SIX Swiss Exchange. Elle tient compte en outre des recommandations du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise édicté par *economiesuisse*, l'organisation faitière de l'économie suisse. Depuis le 1^{er} janvier 2014, Swisscom est par ailleurs tenue de se conformer à l'ordonnance du 20 novembre 2013 contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), qui remplace l'art. 663b^{bis} CO et contient des dispositions complémentaires concernant la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du groupe. Les principes et les règles de Swisscom en matière de gouvernement d'entreprise sont inscrits dans ses statuts, dans son Règlement d'organisation et dans les règlements des comités du Conseil d'administration. Ils font l'objet d'une révision régulière et, le cas échéant, des adaptations y sont apportées.

Une attention particulière est vouée au code de conduite approuvé par le Conseil d'administration. Swisscom s'y engage expressément à faire preuve d'une totale intégrité et à respecter la loi ainsi que toutes les prescriptions internes et externes auxquelles elle est soumise. L'entreprise attend de ses collaborateurs qu'ils assument la responsabilité de leurs actes, qu'ils aient de la considération pour les personnes, pour la société et pour l'environnement, qu'ils suivent les règles en vigueur, qu'ils soient intègres et qu'ils signalent tout manquement au code de conduite. Les documents correspondants peuvent être consultés sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Principes», où ils sont publiés dans leur version actuelle. Les documents révisés entre-temps ou devenus caducs y sont également disponibles.


Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)

1 Structure du groupe et actionnariat

1.1 Structure du groupe

1.1.1 Structure opérationnelle du groupe

Maison mère du groupe, Swisscom SA est responsable de la haute Direction du groupe Swisscom. Ses six divisions sont Group Business Steering, Group Strategy & Innovation (Group Strategy & Board Services à compter de 2014), Group Communications & Responsibility, Group Human Resources, Group Security et, jusqu'à fin 2013, Group Participation Management. Une réglementa-

tion des compétences édictée par le Conseil d'administration de Swisscom SA détermine la conduite financière et stratégique des sociétés du groupe autonomes sur le plan opérationnel. Ces dernières sont réparties en trois catégories, à savoir stratégiques, importantes et autres. Le CEO (Chief Executive Officer) Swisscom SA (entre le mois d'août et le 17 décembre 2013, le CFO (Chief Financial Officer, à titre intérimaire) siège en qualité de président au Conseil d'administration de la société stratégique Fastweb S.p.A. aux côtés du CFO et d'autres représentants de Swisscom. Font partie du Conseil d'administration de la société stratégique Swisscom IT Services SA, le CEO Swisscom SA (entre août et décembre 2013, le responsable de Group Related Businesses, à titre intérimaire), le CFO et d'autres représentants de Swisscom. Des membres externes complètent en outre le Conseil d'administration de ces deux sociétés. Quant à la société stratégique Swisscom (Suisse) SA, son Conseil d'administration est composé du CEO –Swisscom SA (de juillet à décembre 2013, de son CFO, à titre intérimaire), en qualité de président, et des autres membres de la Direction du groupe, à l'exception du Responsable de Swisscom (Suisse) SA. Au sein des sociétés «importantes», la fonction de président du Conseil d'administration est exercée par le CEO d'une société «stratégique» du groupe, le responsable d'une division du groupe ou une autre personne désignée par le CEO. Enfin, d'autres représentants de Swisscom sont membres du Conseil d'administration.

Voir rapport
page 31

Voir rapport
pages 222–223

La structure du groupe est présentée dans le Rapport financier, au chapitre Structure du groupe et organisation. Une liste des sociétés du groupe mentionnant la raison sociale, le siège, le taux de participation et le capital-actions figure dans la note 41 jointe aux comptes consolidés.

Les informations sectorielles, qui font partie intégrante des états financiers consolidés, présentent les secteurs «Clients privés», «Petites et moyennes entreprises», «Enterprise Customers», «Wholesale» et «Réseau & Informatique», réunis au sein de Swisscom Suisse, ainsi que «Fastweb» et «Autres secteurs opérationnels», qui inclut principalement Swisscom IT Services SA, Group Related Businesses (auparavant Swisscom Participations) et Swisscom Hospitality Services. «Group Headquarters», qui réunit entre autres les divisions du groupe Swisscom, la société d'occupation Worklink AG et Swisscom Re AG, est présenté séparément.

Changements à compter de 2014

Au 1^{er} janvier 2014, Swisscom a simplifié la structure du groupe en intégrant les activités opérationnelles de Swisscom IT Services SA au sein de Swisscom (Suisse) SA. Dans l'attente de la finalisation de l'intégration sur le plan juridique, Swisscom IT Services SA n'est plus conduite comme une société stratégique. Depuis 2014, la gestion opérationnelle de Swisscom (Suisse) SA est assurée par la Direction du groupe, qui se compose désormais du CEO, des responsables des divisions Group Business Steering et Group Human Resources ainsi que des responsables des divisions opérationnelles Clients privés, Petites et moyennes entreprises, Clientèle Entreprise et IT, Network & Innovation. A compter de 2014, le Conseil d'administration de Swisscom (Suisse) SA est composé du CEO, du CFO et du responsable de la division IT, Network & Innovation.

1.1.2 Société cotée

Société de droit suisse ayant son siège à Ittigen (canton de Berne, Suisse), Swisscom SA est cotée au Main Standard de la SIX Swiss Exchange (numéro de valeur 874251; code ISIN CH0008742519; symbole SCMN). Aux Etats-Unis, le négoce s'effectue de gré à gré (over the counter, OTC) comme programme de niveau 1 (symbole: SCMWY; code ISIN: CH008742519; numéro CUSIP des ADR: 871013108). Le 31 décembre 2013, la capitalisation boursière de Swisscom SA s'élevait à CHF 24 394 millions.

1.2 Publicité des participations d'actionnaires importants

Swisscom est tenue de donner des indications sur les actionnaires importants s'il y a eu, au cours de l'exercice, publicité de participations (obligation de déclarer) selon l'art. 20 de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM). Les participations doivent être publiées si une personne ou un groupe soumis à l'obligation de déclarer atteint, dépasse ou descend en dessous des seuils de 3, 5, 10, 15, 20, 25, 33^{1/3}, 50 ou 66^{2/3}% des droits de vote de Swisscom SA.

Aucune publicité de participation n'a été réalisée au cours de l'exercice sous revue. Des informations sur les actionnaires importants figurent dans la note 8 jointe aux comptes annuels de Swisscom SA.

Voir rapport
page 229

1.3 Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée entre Swisscom SA et d'autres sociétés anonymes.

2 Structure du capital

2.1 Capital

Le 31 décembre 2013, le capital-actions de Swisscom SA s'élevait à CHF 51 801 943. Le capital-actions est divisé en actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1, entièrement libérées.

2.2 Capital autorisé et capital conditionnel en particulier

Il n'existe ni capital-actions conditionnel ni capital-actions autorisé.

2.3 Modifications de capital

Le capital-actions est resté inchangé de 2011 à 2013. Durant cette période, les capitaux propres de Swisscom SA figurant dans les états financiers individuels de droit commercial ont évolué de la manière suivante:

En millions CHF	Capital-actions	Réserves issues d'apports de capital	Réserve pour actions propres	Résultats accumulés non distribués	Capitaux propres Total
Solde au 1^{er} janvier 2011	52	255	1	4 841	5 149
Bénéfice net	–	–	–	474	474
Dividendes versés	–	(234)	–	(854)	(1 088)
Vente des actions propres	–	–	(1)	1	–
Solde au 31 décembre 2011	52	21	–	4 462	4 535
Bénéfice net	–	–	–	1 749	1 749
Dividendes versés	–	–	–	(1 140)	(1 140)
Solde au 31 décembre 2012	52	21	–	5 071	5 144
Bénéfice net	–	–	–	239	239
Dividendes versés	–	–	–	(1 140)	(1 140)
Solde au 31 décembre 2013	52	21	–	4 170	4 243

L'Assemblée générale du 20 avril 2011 a décidé de transformer des réserves issues d'apports en capital d'un montant de CHF 466 millions en réserves disponibles et de les distribuer au titre de dividende avec d'autres réserves disponibles d'un montant de CHF 622 millions. Le dividende pour l'exercice 2010 a été fixé à CHF 21 par action, CHF 9 par action provenant des réserves issues d'apports en capital et CHF 12 des réserves disponibles. Les Assemblées générales du 4 avril 2012 et du 4 avril 2013 ont décidé le versement d'un dividende de CHF 22 par action.

2.4 Actions, bons de participation

Toutes les actions nominatives de Swisscom SA ont une valeur nominale de CHF 1 et donnent droit à une voix chacune. Toutefois, le droit de vote ne peut être exercé que si l'actionnaire est inscrit au registre des actions de Swisscom SA en qualité d'actionnaire avec droit de vote. Toutes les actions nominatives donnent droit au versement d'un dividende, à l'exception des actions propres détenues par Swisscom. Il n'existe pas de droit préférentiel. Le paragraphe 6 «Droits de participation des actionnaires» fournit des informations détaillées sur la question.

Les actions nominatives de Swisscom SA ne sont pas imprimées mais sont enregistrées comme droits-valeurs à la SIX SIS SA, à l'exception du pourcentage prescrit pour la Confédération. Les actionnaires peuvent demander en tout temps l'établissement d'une attestation relative aux actions nominatives qui leur appartiennent. Ils ne peuvent toutefois pas prétendre à l'impression et à l'émission de titres (actions nominatives sans impression des titres).

Swisscom SA n'a émis aucun bon de participation.

2.5 Bons de jouissance

Swisscom SA n'a émis aucun bon de jouissance.

2.6 Restrictions de transmissibilité et inscriptions des «nominees»

Les actions de Swisscom peuvent être transmises librement et les titres inscrits au registre des actions conformément aux statuts ne font l'objet d'aucune restriction.

Swisscom a édicté des règles spécifiques pour l'inscription de fiduciaires et de «nominees» au registre des actions. Afin de faciliter le négoce des actions en Bourse, le Conseil d'administration peut, en vertu des statuts, autoriser par un règlement ou par des accords particuliers l'inscription d'actions nominatives avec droit de vote dans une proportion dépassant la limite de 5%. Pour ce faire, les fiduciaires et «nominees» doivent se déclarer comme tels et se soumettre à une autorité de surveillance du marché financier ou bancaire ou, à défaut, offrir la garantie d'agir pour le compte d'une seule personne ou de plusieurs personnes non liées entre elles. En outre, il doit être possible d'identifier, avec nom, adresse et nombre d'actions, les ayants droit économiques qu'ils représentent. Cette disposition des statuts peut être modifiée à la majorité absolue des voix valables exprimées attribuées aux actions. En vertu de cette disposition, le Conseil d'administration a édicté un règlement relatif à l'inscription des fiduciaires et des «nominees» au registre des actions de Swisscom SA. L'inscription de fiduciaires et de «nominees» en tant qu'actionnaires avec droit de vote suppose une demande en ce sens et la conclusion d'un accord spécifiant les restrictions d'inscription et les obligations d'annoncer des fiduciaires et des «nominees». Chaque fiduciaire ou «nominee» s'engage en particulier à demander, dans une proportion respectant la limite de 5%, l'inscription en tant qu'actionnaire avec droit de vote pour un ayant droit économique unique jusqu'à un taux maximal de 0,5% du capital-actions nominatif de Swisscom SA inscrit au registre du commerce.

En 2013, il n'a été consenti aucune exception concernant l'inscription, dans le cadre d'un mandat fiduciaire, d'actions nominatives avec droit de vote dépassant les pourcentages fixés.

2.7 Emprunts convertibles, emprunts obligataires et options

 Voir rapport
page 197

Swisscom n'a aucun emprunt convertible en circulation. Des explications concernant les emprunts obligataires figurent dans la note 26 jointe aux comptes consolidés.

 Voir rapport
page 182

Swisscom n'attribue pas d'options sur les actions nominatives de Swisscom SA à ses collaborateurs. Le programme de participation de Swisscom SA est décrit dans la note 11 jointe aux comptes consolidés.

3 Conseil d'administration

3.1 Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Swisscom SA compte neuf membres. Aucun d'eux n'assume de fonctions exécutives au sein du groupe Swisscom ou n'en a assumé au cours des trois derniers exercices. Les membres du Conseil d'administration n'entretiennent pas de relations d'affaires essentielles avec Swisscom SA ou le groupe Swisscom. La Confédération, qui détient la majorité du capital de l'entreprise, est représentée au sein du Conseil d'administration par Hans Werder. La Confédération et Swisscom sont par ailleurs liées par des relations clients-fournisseurs. Des explications à ce propos figurent dans la note 37 jointe aux comptes consolidés.

 Voir rapport
page 219



Le tableau ci-après informe sur la composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2013, les fonctions assumées par chaque membre du Conseil d'administration, l'année de la première élection au sein du Conseil d'administration et la durée du mandat actuel.

Nom	Année de naissance	Fonction	1 ^{ère} année de mandat	Fin de mandat ¹⁰
Hansueli Loosli ^{1, 2, 3, 4, 5}	1955	Président	2009	2015
Barbara Frei ¹	1970	Membre	2012	2014
Hugo Gerber ²	1955	Membre, représentant du personnel	2006	2014
Michel Gobet ¹	1954	Membre, représentant du personnel	2003	2015
Torsten G. Kreindl ^{3, 6}	1963	Membre	2003	2015
Catherine Mühlemann ¹	1966	Membre	2006	2014
Richard Roy ^{2, 7}	1955	Vice-président	2003	2014
Theophil Schlatter ^{3, 8}	1951	Membre	2011	2015
Hans Werder ^{1, 3, 9}	1946	Membre, représentant de la Confédération	2011	2015

¹ Membre du comité Finances.

² Membre du comité Révision.

³ Membre du comité Compensation (Hansueli Loosli sans droit de vote).

⁴ Membre du Conseil d'administration depuis le 21 avril 2009 et à partir du 1^{er} septembre 2011 président.

⁵ Président comité Nomination (ad hoc).

⁶ Président du comité Finances.

⁷ Président du comité Compensation.

⁸ Président du comité Révision.

⁹ Désigné par la Confédération suisse.

¹⁰ A partir de l'Assemblée générale 2014 tous les membres du Conseil d'administration seront élu annuellement.

3.2 Formation, activités professionnelles et liens d'intérêts

Les portraits des différents membres du Conseil d'administration renseignent, ci-après, sur leur formation et leur parcours professionnel. Ils informent également sur les autres activités et liens d'intérêts, tels que les mandats au sein d'entreprises, d'organisations et de fondations importantes, et sur les fonctions permanentes dans des groupes d'intérêts majeurs.



Hansueli Loosli

Nationalité suisse

Formation: apprentissage de commerce, diplôme fédéral d'expert en finance et controlling

Parcours professionnel: 1982–1985 controller, directeur adjoint de Mövenpick Produktions AG, Adliswil; 1985–1992 dernière fonction: directeur général de Waro AG, Volketswil; 1992–1996 directeur des achats non alimentaires de Coop Suisse, Wangen; 1992–1997 directeur général de Coop Zurich, Zurich; 1997–2000 président de la direction générale de Coop et de la Direction du groupe Coop, Coop Suisse, Bâle; janvier 2001–août 2011, président de la direction de Coop Société Coopérative, Bâle

Autres mandats: membre du comité directeur d'economiesuisse; président du Conseil d'administration de Groupe Coop Société Coopérative, Bâle; président du Conseil d'administration de Transgourmet Holding SA, Bâle; président du Conseil d'administration de Bell SA, Bâle; président du Conseil d'administration de Coop Mineraloel SA, Allschwil; membre du conseil consultatif de Deichmann SE, Essen, depuis septembre 2013



Barbara Frei

Nationalité suisse

Formation: diplôme d'ingénieure machines, EPF; Dr sc. techn., EPF; Master of Business Administration, IMD Lausanne

Parcours professionnel: depuis 1998 diverses fonctions dirigeantes au sein du groupe ABB; 2008–2010 Country Manager d'ABB s.r.o., Prague; 2010–2013 Country Manager d'ABB S.p.A, Sesto San Giovanni et Region Manager Mediterranean; depuis novembre 2013, Global Business Unit Manager Drives and Control

Autres mandats: vice-présidente d'ABB SA Grèce jusqu'à octobre 2013; présidente du Conseil d'administration d'ABB SA France jusqu'à octobre 2013; présidente du Conseil d'administration d'ABB Holding SA Turquie jusqu'à octobre 2013; membre du Conseil d'administration d'ASEA Brown Boveri S.A. Espagne jusqu'à octobre 2013; membre du Conseil d'administration d'ABB Beijing Drive Systems Co. Ltd., Beijing, depuis décembre 2013



Hugo Gerber

Nationalité suisse

Formation: diplôme d'agent commercial de la Poste; diplôme de management IMAKA, Personnel et développement de l'organisation, HES Soleure Suisse du Nord-Ouest

Parcours professionnel: 1986–1990 secrétaire central du syndicat ChPT; 1991–1999 secrétaire général de la Fédération des syndicats chrétiens du personnel de la Confédération, des administrations publiques et des entreprises suisses de transport (VGCV); 2000–2003 secrétaire général du syndicat Transfair; 2003–2008 président du syndicat Transfair; depuis 2009 consultant indépendant

Autres mandats: membre du Conseil d'administration de la SUVA jusqu'en décembre 2013; membre de la commission de la caisse Publica jusqu'à juin 2013; membre du conseil de fondation de la Prévoyance RUAG, Berne; membre du comité directeur de la coopérative Caisse suisse de voyage (Reka) jusqu'à avril 2013; membre du Conseil d'administration de Worklink AG, Berne; membre du Conseil d'administration de la Société Coopérative CPT Assurances jusqu'en avril 2013; membre du Conseil d'administration et secrétaire de POSCOM Ferien Holding SA, Berne, depuis avril 2013



Michel Gobet

Nationalité suisse

Formation: licence en histoire

Parcours professionnel: secrétaire central et secrétaire général suppléant de l'Union PTT; depuis 1999 secrétaire central du syndicat de la communication syndicom

Autres mandats: membre du World Executive Committee d'UNI Global Union; membre du European ICTS Steering Committee UNI Global Union; membre du Conseil d'administration de La Poste Suisse SA, Berne; membre du Conseil d'administration de GDZ AG, Zurich, depuis mars 2013



Torsten G. Kreindl

Nationalité autrichienne

Formation: diplôme d'ingénieur en économie; Dr techn.

Parcours professionnel: Chemie Holding AG; W.L. Gore & Associates Inc.; membre de la direction de Booz Allen & Hamilton en Allemagne; 1996–1999 CEO des réseaux câblés à haut débit de Deutsche Telekom AG et CEO de MSG Media Services; 1999–2005 associé de Copan Inc.; depuis 2005 associé de Grazia Equity GmbH, Stuttgart (Allemagne)

Autres mandats: membre du Supervisory Board de Pictet, Digital Communications/Pictet Fund Management, Genève; membre du Conseil d'administration de XConnect Global Networks Ltd., Londres (Grande-Bretagne); membre du Conseil d'administration de Starboard Storage Systems Inc., Boulder, Colorado (Etats-Unis); Independent Director de Hays plc, Londres, depuis juin 2013



Catherine Mühlemann

Nationalité suisse

Formation: lic. phil. I; diplôme fédéral de conseillère en relations publiques

Parcours professionnel: 1994–1997 responsable Media Research à la télévision suisse alémanique SF DRS; 1997–1999 animatrice de programmes sur SF1 et SF2; 1999–2001 directrice des programmes sur TV3; 2001–2003 directrice de MTV Central; 2003–2005 directrice de MTV Central & Emerging Markets; 2005–2008 directrice de MTV Central & Emerging Markets et Viva Media AG (Viacom); 2008–2012 Andmann Media Holding GmbH, Baar

Autres mandats: Membre du conseil de surveillance de Messe Berlin GmbH; membre du conseil de surveillance de Kabel Deutschland Holding AG; membre du comité de Suisse Tourisme



Richard Roy

Nationalité allemande

Formation: diplôme d'ingénieur (HES)

Parcours professionnel: 1991–1995 membre de la direction de Hewlett Packard GmbH; 1995–1997 membre du comité directeur et Executive Vice President de Siemens Nixdorf Informationssysteme AG; 1997–2001 CEO de Microsoft GmbH (Allemagne); 2001–2002 Senior Vice President du département Corporate Strategy de Microsoft EMEA (Paris, France); depuis 2002 consultant indépendant

Autre mandat: membre du conseil de surveillance de Update Software AG, Vienne



Theophil Schlatter

Nationalité suisse

Formation: licence en économie, HSG; diplôme d'expert-comptable

Parcours professionnel: 1979–1985 expert-comptable chez STG Coopers&Lybrand; 1985–1991 controller au sein de Holcim Management und Beratung AG; 1991–1995 directeur financier et membre de la direction de Sihl Papier AG; 1995–1997 directeur des finances/de l'administration et membre de la direction de Holcim (Suisse) SA; 1997–mars 2011 CFO et membre de la direction de Holcim Ltd.

Autres mandats: membre du Conseil d'administration d'Implenia SA jusqu'en mars 2013; président du Conseil d'administration de PEKAM AG, Mägenwil; membre du Conseil d'administration de Schweizerischen Cement-Industrie-Aktiengesellschaft, Rapperswil-Jona



Hans Werder

Nationalité suisse

Formation: doctorat en sciences sociales; licence en droit

Parcours professionnel: 1987–1996 secrétaire général de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) du canton de Berne; 1996–2010 secrétaire général du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

Autre mandat: membre du Conseil d'administration de BLS SA, Berne

3.4 Composition, élection et durée de mandat

Le Conseil d'administration de Swisscom SA compte actuellement neuf membres élus par l'Assemblée générale, à l'exception du représentant de la Confédération. Conformément aux statuts, il inclut entre sept et neuf membres, ce nombre pouvant être augmenté provisoirement. Les membres du Conseil d'administration étaient jusqu'à présent nommés en général pour deux ans dans le cadre d'une procédure d'élection individuelle. Les démissions ou révocations anticipées demeuraient réservées. Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'Assemblée générale élit les membres et le président du Conseil d'administration pour une durée d'un an, conformément à l'ordonnance du 20 novembre 2013 contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb). Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Pour les membres élus par l'Assemblée générale, la durée de mandat maximale est fixée à douze ans. Lorsqu'ils atteignent l'âge de 70 ans révolus, ils quittent le Conseil d'administration à la date de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

En vertu des statuts de Swisscom SA, la Confédération suisse a le droit de déléguer deux représentants au sein du Conseil d'administration de Swisscom SA. Actuellement, Hans Werder en est le seul représentant. La durée de mandat maximale et la limite d'âge du représentant de la Confédération sont définies par le Conseil fédéral. La loi sur l'entreprise de télécommunications (LET) prévoit que le personnel doit être représenté de manière équitable au sein du Conseil d'administration. Les statuts précisent en outre que le Conseil d'administration doit inclure deux représentants du personnel, fonctions assumées actuellement par Hugo Gerber et Michel Gobet.

3.5 Organisation interne

Le Conseil d'administration siège aussi souvent que la marche des affaires l'exige. Il se réunit sur convocation du président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, sur convocation du vice-président. Le CEO et le CFO Swisscom SA sont régulièrement invités aux séances, dont l'ordre du jour est établi par le président. Chaque membre du Conseil d'administration peut demander l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour. Les membres reçoivent, avant la tenue des séances, les documents leur permettant de préparer les points à l'ordre du jour. Pour veiller à la présentation de rapports appropriés à ses membres, le Conseil d'administration peut inviter à ses séances, en fonction des thèmes traités, des membres de la Direction du groupe, des cadres de Swisscom, des membres de l'organe de révision ainsi que d'autres experts. Lors de chaque séance, le président et le CEO rendent compte au Conseil d'administration de la survenance d'événements particuliers, de la marche générale des affaires, des principales transactions du groupe et des mesures prises.

Le Conseil d'administration procède à l'examen approfondi de thèmes importants au travers de trois comités permanents et d'un comité ad hoc. Les comités se composent de quatre à six membres, qui font tous partie d'au moins un comité permanent. Le Président est membre de tous les comités permanents, dont la présidence est toutefois assurée par d'autres membres. Les membres rendent compte oralement au Conseil d'administration des réunions tenues par les comités. Tous les administrateurs reçoivent en outre les procès-verbaux des comités Finances et Révision. Les tâches et attributions du Conseil d'administration sont définies dans le Règlement d'organisation, celles des comités permanents dans les Règlements de ces comités. Les documents correspondants peuvent être consultés sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Principes», où ils sont publiés dans leur version actuelle. Les documents révisés entre-temps ou devenus caducs y sont également disponibles.

Le Conseil d'administration et le comité Révision se soumettent à une auto-évaluation une fois par année en général. Le Conseil d'administration encourage, par ailleurs, le perfectionnement: début 2013, il a suivi une formation et, au cours de l'année, plusieurs membres ont participé à divers exposés et séminaires triés sur le volet. Enfin, le Conseil d'administration prend part, dans la mesure du possible, à la réunion annuelle des cadres de Swisscom.

Le tableau ci-après présente un récapitulatif des réunions, des conférences téléphoniques et des décisions prises par circulaire du Conseil d'administration en 2013 ainsi que la participation des différents membres.

	Réunions	Conférence téléphonique	Décisions de circulation
Total	10	1	1
Durée médiane (en h.)	9:45	1	–
Participation:			
Hansueli Loosli, Président	10	1	1
Barbara Frei	10	1	1
Hugo Gerber	10	1	1
Michel Gobet	10	1	1
Torsten G. Kreindl	10	1	1
Catherine Mühlemann	10	1	1
Richard Roy	10	1	1
Theophil Schlatter	10	1	1
Hans Werder	10	1	1

3.6 Comités du Conseil d'administration

La composition des comités du Conseil d'administration ainsi que leurs attributions et compétences au 31 décembre 2013 sont présentées ci-après. Sont également mentionnés le rythme des réunions de chaque comité, leur durée moyenne et la participation des différents membres lors de l'exercice sous revue.

Comité Finances

Torsten G. Kreindl est président de ce comité, dont les autres membres sont Barbara Frei (jusqu'à fin 2013), Michel Gobet, Hansueli Loosli, Catherine Mühlemann et Hans Werder (jusqu'à fin 2013). Le CEO, le CFO et le CSO (Chief Strategy Officer) participent généralement aussi à ses séances. Selon l'ordre du jour, d'autres membres de la Direction du groupe, des membres de la Direction des sociétés stratégiques du groupe ou des responsables de projets sont également présents. Le comité prépare toutes les questions relatives aux transactions à l'intention du Conseil d'administration. En font partie la fondation et la dissolution de sociétés du groupe importantes, l'acquisition et la cession de participations clés ou encore la conclusion et la révocation d'alliances stratégiques. Il se penche aussi sur les investissements et désinvestissements importants à réaliser. Le comité Finances détient la compétence décisionnelle finale en matière d'établissement des règlements et des directives dans le domaine des fusions et acquisitions et du corporate venturing. Ses activités sont décrites en détail dans le règlement du comité Finances. Les documents correspondants peuvent être consultés sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Principes», où ils sont publiés dans leur version actuelle. Les documents révisés entre-temps ou devenus caducs y sont également disponibles.

Le tableau ci-après présente un récapitulatif des réunions, des conférences téléphoniques et des décisions prises par circulaire du comité Finances en 2013 ainsi que la participation des différents membres.

	Réunions	Conférence téléphonique	Décisions de circulation
Total	4	–	–
Durée médiane (en h.)	4:05	–	–
Participation:			
Torsten G. Kreindl, président	4	–	–
Barbara Frei	3	–	–
Michel Gobet	4	–	–
Hansueli Loosli	4	–	–
Catherine Mühlemann	4	–	–
Hans Werder	4	–	–

 Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)

Comité Révision

Theophil Schlatter, considéré comme un expert dans le domaine des finances, est président de ce comité, dont les autres membres sont Hugo Gerber, Hansueli Loosli, Richard Roy et, à partir de 2014, Hans Werder. Sont en outre présents aux séances le CEO, le CFO, le Head of Accounting, le Head of Internal Audit ainsi que l'organe de révision externe. Selon l'ordre du jour, d'autres représentants de l'encadrement sont invités. Tous les membres du comité sont indépendants, ce qui signifie qu'ils n'exercent pas de fonction exécutive au sein de Swisscom et n'en ont jamais exercée par le passé. De même, ils n'entretiennent aucune relation commerciale essentielle ni avec Swisscom SA ni avec le groupe Swisscom. Le comité, également appelé «Audit Committee», traite tous les thèmes relevant de la gestion financière (comme la comptabilité, le contrôle financier, la planification financière et le financement), de l'assurance (la gestion des risques, le système de contrôle interne, la gestion de la conformité et l'audit interne) et de la révision externe. Au sein du Conseil d'administration, il se charge en outre des questions qui requièrent une expertise financière spécifique (p. ex. la politique de distribution). Ce comité, qui est ainsi le principal instrument de contrôle du Conseil d'administration, est chargé de la surveillance des fonctions d'assurance à l'échelle du groupe. Il prend position sur des affaires qui relèvent de la compétence décisionnelle du Conseil d'administration et tranche, en dernier ressort, dans celles pour lesquelles il dispose de la compétence nécessaire. Ses activités sont décrites en détail dans le règlement du comité Révision. Les documents correspondants peuvent être consultés sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Principes», où ils sont publiés dans leur version actuelle. Les documents révisés entre-temps ou devenus caducs y sont également disponibles.

 Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)

Le tableau ci-après présente un récapitulatif des réunions, des conférences téléphoniques et des décisions prises par circulaire du comité Révision en 2013 ainsi que la participation des différents membres.

	Réunions	Conférence téléphonique	Décisions de circulation
Total	5	–	1
Durée médiane (en h.)	5:30	–	–
Participation:			
Theophil Schlatter, président	5	–	1
Hugo Gerber	5	–	1
Hansueli Loosli	5	–	1
Richard Roy	5	–	1

 Voir rapport
page 137

Comité Compensation

Des informations détaillées sur le comité Compensation figurent dans le Rapport de rémunération.

Comité de Nomination

Cet organe ad hoc est constitué pour préparer l'élection de nouveaux membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe. Sa présidence est confiée au président du Conseil d'administration et sa composition varie de cas en cas. Pour accomplir son travail, le comité se réfère à un profil d'exigences spécifique défini par le Conseil d'administration, auquel il soumet des candidats appropriés. Le Conseil d'administration élit les membres de la Direction du groupe et décide des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale en vue de l'élection des membres du Conseil d'administration. Au cours de l'exercice 2013, deux comités ont été constitués, la première fois pour désigner un nouveau membre du Conseil d'administration (membres: Hansueli Loosli, Michel Gobet, Torsten G. Kreindl, Catherine Mühlemann, Theophil Schlatter et Hans Werder), la seconde pour procéder à la nomination du CEO (membres: Hansueli Loosli, Hugo Gerber, Richard Roy, Theophil Schlatter et Hans Werder). Les comités ont siégé au total à trois reprises. Tous les membres étaient présents lors de ces séances qui ont duré une heure en moyenne.

3.7 Réglementation des compétences


Voir sous
[www.swisscom.ch/
objectifs_2010-2013](http://www.swisscom.ch/objectifs_2010-2013)


Voir sous
[www.swisscom.ch/
objectifs_2014-2017](http://www.swisscom.ch/objectifs_2014-2017)


Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)

Concernant les attributions intransmissibles et inaliénables du Conseil d'administration de Swisscom SA, la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET) renvoie au Code des obligations. Conformément à l'art. 716a CO, il incombe au Conseil d'administration d'exercer en premier lieu la haute direction de la société et la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion.

Le Conseil d'administration nomme et révoque les membres de la Direction du groupe Swisscom SA. Il définit en outre les lignes directrices en matière de stratégie, d'organisation, de planification financière et de comptabilité. Pour ce faire, il tient compte des objectifs que la Confédération se propose d'atteindre en sa qualité d'actionnaire majoritaire de l'entreprise et que le Conseil fédéral lui assigne tous les quatre ans, conformément à la LET.

Se fondant sur la LET, sur les statuts et sur le Règlement d'organisation, le Conseil d'administration a délégué la gestion des affaires courantes au CEO. Parallèlement à ses attributions inaliénables définies par la loi, le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur les affaires d'importance cruciale pour le groupe. En font notamment partie les achats et les ventes d'entreprises d'un montant supérieur à CHF 20 millions ou les investissements et désinvestissements d'un montant supérieur à CHF 50 millions. L'annexe 2 du Règlement d'organisation détaille les compétences du Conseil d'administration et celles du CEO (voir organigramme des fonctions dans le Règlement sur l'organisation et les attributions). Les documents correspondants peuvent être consultés sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Principes», où ils sont publiés dans leur version actuelle. Les documents révisés entre-temps ou devenus caducs y sont également disponibles.

3.8 Instruments d'information du Conseil d'administration vis-à-vis de la Direction du groupe

Le président du Conseil d'administration et le CEO se rencontrent une ou deux fois par mois afin de discuter de questions essentielles pour Swisscom SA et les sociétés du groupe. De plus, lors de chaque séance ordinaire du Conseil d'administration, le CEO rend compte en détail de la marche générale des affaires, des événements importants et des mesures prises. Le Conseil d'administration reçoit également chaque mois un rapport comportant l'ensemble des chiffres clés du groupe et de tous les secteurs englobant des sociétés du groupe importantes. Il dispose en outre chaque trimestre d'informations détaillées sur la marche des affaires et sur la situation du groupe et des secteurs en termes de patrimoine, de finances, de performance et de risques. Le Conseil d'administration se voit remettre une projection (compte prévisionnel) du compte de profits et pertes, du tableau des flux de trésorerie et de l'état de la situation financière pour l'exercice en cours. Les rapports financiers internes sont établis selon les mêmes principes comptables que les rapports financiers externes. Le reporting englobe également des chiffres clés non financiers, déterminants pour le pilotage et le contrôle. Chaque membre du Conseil d'administration peut demander, à tout moment, des informations sur les affaires qui concernent le groupe, à condition qu'aucun devoir de récusation ou qu'aucune obligation de garder le secret ne s'y oppose. Le Conseil d'administration est informé sans délai de tout événement extraordinaire.

Se fondant sur un rapport oral et sur un rapport écrit, le Conseil d'administration examine chaque année en détail la gestion des risques, le système de contrôle interne du Rapport financier (SCI) et la gestion de la conformité. Le comité Révision étudie de manière circonstanciée, quatre fois par année, la gestion des risques, dont le rapport répertorie également tous les risques essentiels en termes de conformité et de SCI. Il approuve le plan de révision stratégique intégré et analyse quatre fois par année au minimum les rapports établis par Internal Audit. En cas d'urgence, le président du comité Révision est averti immédiatement de nouveaux risques importants. De même, il est informé sans délai si l'appréciation des risques relevant du SCI ou de la gestion de la conformité est modifiée sensiblement ou si des violations graves de la conformité (y compris les prescriptions visant à garantir l'établissement d'un rapport financier fiable) sont constatées ou examinées.

3.9 Instruments de contrôle du Conseil d'administration vis-à-vis de la Direction du groupe

Il incombe au Conseil d'administration de mettre en place et de surveiller les fonctions d'assurance à l'échelle du groupe que sont la gestion des risques, le système de contrôle interne, la gestion de la conformité et la révision interne (Internal Audit).

3.9.1 Gestion des risques

Swisscom applique une gestion des risques qui respecte les normes établies en la matière – en premier lieu le référentiel COSO II et la norme ISO 31000. Déployée à l'échelle de Swisscom, cette gestion vise à préserver la valeur de l'entreprise en mettant en œuvre une gestion des risques reconnue et appropriée à l'échelle du groupe, en veillant à l'établissement de rapports complets, pertinents et adaptés aux échelons hiérarchiques et à l'élaboration d'une documentation adéquate et en promouvant une culture d'entreprise qui encourage un comportement responsable en matière de risques. Sont répertoriés les risques liés à la stratégie, à l'exploitation, à la conformité et au Rapport financier.

Le Conseil d'administration délègue la mise en œuvre du système de gestion des risques au CEO du groupe. La gestion des risques, qui est subordonnée au CFO, coordonne toutes les unités d'organisation chargées de tâches relevant de la gestion des risques et les gère méthodiquement, pour autant que cela soit nécessaire aux fins de l'établissement de rapports.

Les risques principaux auxquels sont exposées Swisscom SA et les sociétés du groupe sont identifiés lors d'une évaluation complète. La gestion de chaque risque ainsi identifié est confiée à un responsable. Pour garantir l'identification, l'évaluation et le traitement précoces des risques – ce qui suppose leur prise en compte dans la planification stratégique –, l'unité d'organisation chargée de la gestion des risques travaille en étroite collaboration avec le service du controlling, le service stratégique et d'autres services concernés. Les risques sont évalués en fonction de leur probabilité de survenance et de leur incidence qualitative ou quantitative et sont gérés selon une stratégie de risque. Les répercussions possibles de chaque risque sont évaluées à l'aide des indicateurs clés qui entrent en ligne de compte dans l'établissement du rapport. Le profil de risques ainsi établi fait l'objet d'un contrôle et d'une mise à jour trimestriels. Le comité Révision et la Direction du groupe sont informés chaque trimestre des risques importants, de leurs incidences possibles et de l'état des mesures; le Conseil d'administration reçoit ces informations une fois par année. Les facteurs essentiels de risques sont décrits au chapitre Risques du Rapport financier.

 Voir rapport
pages 67–70

3.9.2 Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne (SCI) est conçu et mis en œuvre de manière à garantir, avec une assurance raisonnable, la fiabilité du rapport financier externe. Conçu sur la base du référentiel COSO II reconnu au plan international, le système englobe les éléments constitutifs de l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques liés à la présentation des comptes, les activités de contrôle, la surveillance des contrôles ainsi que l'information et la communication. L'existence et l'efficacité du système de contrôle interne sont vérifiées périodiquement par une équipe centrale chargée du SCI ainsi que par Internal Audit. Si des lacunes importantes sont décelées dans le SCI lors d'une surveillance, elles sont signalées dans le rapport périodique adressé au comité Révision et au Conseil d'administration et leur correction fait l'objet d'une surveillance à l'échelle du groupe. Le comité Révision reçoit un rapport trimestriel, le Conseil d'administration un rapport annuel. Le comité Révision évalue le bon fonctionnement du système de contrôle interne.

3.9.3 Compliance Management

S'appuyant sur les principes et les objectifs définis par le Conseil d'administration, Swisscom applique un système central de gestion de la conformité, qui vise à garantir, à l'échelle du groupe, le respect des dispositions légales et d'autres prescriptions externes de portée comparable sur le plan juridique. Le comité Révision reçoit des informations trimestrielles sur les principaux risques relevant de la gestion de la conformité. Pour sa part, le Conseil d'administration est informé annuellement de l'appréciation des risques liés à la conformité au sein du groupe.

3.9.4 Révision interne

La révision interne est assurée par l'unité Internal Audit, qui assiste le Conseil d'administration de Swisscom SA et le comité Révision dans l'accomplissement des obligations de surveillance et de contrôle légales et réglementaires. Il signale à la Direction les possibilités d'amélioration des processus d'entreprise, documente les résultats des révisions et surveille la mise en œuvre des mesures. Internal Audit est responsable, à l'échelon du groupe, de la planification et de la réalisation d'audits conformément aux directives de la profession. Il vérifie et évalue avec objectivité le caractère approprié, l'efficacité et l'efficacité des processus de gestion et de gouvernement notamment, des processus opérationnels, des fonctions d'assurance de la gestion des risques, du système de contrôle interne et de la gestion de la conformité dans toutes les unités d'organisation du groupe Swisscom.

L'unité Internal Audit jouit d'une très grande indépendance car elle est directement subordonnée au président du Conseil d'administration sur le plan organisationnel et rapporte au comité Révision. Lorsqu'il se réunit en séance, le comité Révision est informé des résultats des audits et de l'avancement de la mise en œuvre des mesures prévues. Parallèlement aux rapports ordinaires, Internal Audit fait part de toutes les irrégularités portées à sa connaissance.

Internal Audit privilégie une collaboration étroite et l'échange d'informations avec l'organe de révision externe, qui bénéficie d'un accès illimité à ses rapports et documents d'audit. La planification des audits a lieu en étroite concertation avec l'organe de révision externe. S'appuyant sur une analyse des risques, Internal Audit établit chaque année le plan de révision stratégique intégré, qui inclut sous une forme coordonnée le plan annuel des organes de révision interne et externe, puis le présente au comité Révision pour approbation. Indépendamment de ces contrôles, le comité Révision peut demander la réalisation de contrôles spéciaux, déclenchés suite à des informations communiquées sur la plateforme de «whistleblowing» exploitée par Internal Audit. La procédure de notification approuvée par le comité Révision garantit la réception et le traitement confidentiels des irrégularités, signalées sous le couvert de l'anonymat, concernant l'information financière externe, le Rapport financier et les fonctions d'assurance. Le président du Conseil d'administration et le président du comité Révision sont informés de toutes les irrégularités signalées; un rapport est établi au moins une fois par an à l'intention du comité Révision.

4 Direction du groupe

4.1 Membres de la Direction du groupe

Conformément aux statuts, la Direction du groupe se compose d'un ou de plusieurs membres, qui ne peuvent pas être simultanément membres du Conseil d'administration de Swisscom SA. Il n'est permis de déroger à cette règle que dans des cas exceptionnels et pour une durée limitée. Par conséquent, le Conseil d'administration a délégué au CEO l'intégralité de la gestion des affaires de Swisscom SA. Le CEO est habilité à déléguer ses pouvoirs à des postes subordonnés, en premier lieu aux autres membres de la Direction du groupe. Le Conseil d'administration nomme les membres de la Direction du groupe.

Le 23 juillet 2013, Carsten Schloter, le CEO Swisscom SA, est décédé. Urs Schaeppi, responsable de Swisscom (Suisse) SA et CEO suppléant de Swisscom SA a assuré l'intérim à la tête du groupe, avant que le Conseil d'administration ne lui confie officiellement ces fonctions le 7 novembre 2013. A cette même date, Jürgen Galler, responsable de la division Group Strategy & Innovation, a quitté la Direction du groupe. La Direction du groupe se compose, au jour de référence, du CEO Swisscom SA, Urs Schaeppi, des responsables des divisions du groupe Group Business Steering, Mario Rossi (CFO) et Group Human Resources, Hans C. Werner (CPO) ainsi que du CEO Swisscom IT Services, Andreas König.

Dans le cadre de la réorganisation du 1^{er} janvier 2014, la Direction du groupe a été élargie. Elle est désormais composée du CEO Swisscom SA, des responsables des divisions du groupe Group Business Steering (CFO) et Group Human Resources (CPO) ainsi que des responsables des divisions opérationnelles Clients privés, Petites et moyennes entreprises, Clientèle Entreprise et IT, Network & Innovation.

Voir rapport
page 31



Le tableau ci-après présente la composition de la Direction du groupe au 1^{er} janvier 2014, la fonction des membres de la Direction du groupe au sein du groupe et l'année de leur nomination:

Nom	Année de naissance	Fonction	Entrée en fonction
Urs Schaeppi ¹	1960	CEO Swisscom SA	Novembre 2013
Mario Rossi ²	1960	CFO Swisscom SA	Janvier 2013
Hans C. Werner	1960	CPO Swisscom SA	Septembre 2011
Andreas König ³	1965	Responsable de la Division opérationnelle Clientèle Entreprise	Octobre 2012
Roger Wüthrich-Hasenböhler ⁴	1961	Responsable de la Division opérationnelle Petites et moyennes entreprises	Janvier 2014
Heinz Herren ⁴	1962	Responsable de la Division opérationnelle IT, Network & Innovation	Janvier 2014
Marc Werner	1967	Responsable de la Division opérationnelle Clients privés	Janvier 2014

¹ Membre de la Direction du groupe dès 2006, de juillet à novembre 2103 CEO ad interim.

² CFO Swisscom SA dès mars 2006 jusqu'à décembre 2007 et membre de la Direction du groupe.

³ Jusqu'à la fin 2013 CEO Swisscom IT Services.

⁴ En 2012 membre de la Direction du groupe.

4.2 Formation, activités professionnelles et liens d'intérêts

Les portraits des différents membres de la Direction du groupe renseignent, ci-après, sur leur formation et leur parcours professionnel. Ils informent également sur les autres activités et liens d'intérêts, tels que les mandats au sein d'entreprises, d'organisations et de fondations importantes, et sur les fonctions permanentes dans des groupes d'intérêts majeurs.



Urs Schaeppi

Nationalité suisse

Formation: diplôme d'ingénieur EPF, licence en économie, HSG

Parcours professionnel: 1987–1991 Iveco Motorenforschungs AG; 1991–1994 Head of Marketing, Centre de profit Electronics-Production Ascom AG; 1994–1998 responsable d'exploitation de la fabrique de papier de Biberist; 1998–2006 responsable Commercial Business et membre de la direction de Swisscom Mobile; 2006–2007 CEO Swisscom Solutions SA; 2007–août 2013 responsable de la division opérationnelle Grandes Entreprises Swisscom (Suisse) SA; janvier–décembre 2013 responsable Swisscom (Suisse) SA; 23 juillet–6 novembre 2013 CEO par intérim Swisscom SA; depuis le 7 novembre 2013 CEO Swisscom SA

Depuis mars 2006 membre de la Direction du groupe Swisscom

Autres mandats: membre du Conseil d'administration de BV Group, Berne, jusqu'en décembre 2013; membre suppléant du comité exécutif de l'asut depuis septembre 2013 (pas encore élu formellement)



Mario Rossi

Nationalité suisse

Formation: diplôme d'expert-comptable

Parcours professionnel: 1998–2002 responsable du controlling de Swisscom SA; 2002–2006 CFO (Chief Financial Officer) Swisscom Fixnet SA; 2006–2007 CFO Swisscom SA et membre de la Direction du groupe; 2007–2009 CFO Fastweb S.p.A.; 2009–2012 CFO Swisscom (Suisse) SA; depuis janvier 2013 CFO Swisscom SA. Depuis janvier 2013 membre de la Direction du groupe Swisscom

Autres mandats: membre de la commission des sanctions de SIX Swiss Exchange SA, Zurich; vice-président du Conseil de fondation de comPlan, Baden



Hans C. Werner

Nationalité suisse

Formation: diplôme en économie d'entreprise, doctorat en économie

Parcours professionnel: 1997–1999 recteur de l'Ecole cantonale Büelrain; 1999–2000 responsable Technical Training and Business Training; 2001 responsable de la division opérationnelle Reinsurance & Risk Swiss Re; 2002–2003 responsable HR Corporate Centre and HR Shared Service Swiss Re; 2003–2007 responsable Global Human Resources Swiss Re; 2007–2009 responsable des ressources humaines et de la formation Schindler Aufzüge AG; 2010–2011 vice-président HR Europe North and East Schindler; depuis septembre 2011 CPO (Chief Personnel Officer) Swisscom SA. Depuis septembre 2011 membre de la Direction du groupe Swisscom

Autres mandats: membre du Conseil de fondation de comPlan, Baden; membre du comité de l'Union patronale suisse, Zurich; membre de l'Advisory Board de l'International Institute of Management in Technology (iimt) de l'université de Fribourg, depuis juin 2013



Andreas König

Nationalité autrichienne

Formation: diplôme d'ingénieur machines EPF

Parcours professionnel: 1989–1990 MacNeal-Schwendler; 1990–1996 Silicon Graphics, 1996–octobre 2012 diverses fonctions au sein de NetApp, dont celle de vice-président Europe centrale et orientale entre 2001 et 2004; 2004–2007 vice-président des ventes EMEA; 2007–septembre 2012 Senior Vice President and General Manager EMEA; octobre 2012–décembre 2013 CEO Swisscom IT Services; depuis janvier 2014 responsable de la division opérationnelle Clientèle Entreprise Swisscom. Depuis octobre 2012 membre de la Direction du groupe Swisscom



Marc Werner

Nationalité suisse

Formation: diplôme fédéral de chef de marketing; Senior Executive Programme (London Business School); Senior Management Programme (Université de Saint-Gall)

Parcours professionnel: 1997–2000 responsable marketing et ventes, membre de la direction de Minolta (Schweiz) AG; 2000–2004 responsable marketing et ventes, membre de la direction de Bluewin SA; 2005–2007 responsable marketing et ventes Clients privés Swisscom Fixnet SA; 2008–2011 responsable marketing et ventes Clients privés et suppléant du responsable Clients privés de Swisscom (Suisse) SA; 2012–2013 responsable Customer Service Clients privés et suppléant du responsable Clients privés de Swisscom (Suisse) SA; depuis septembre 2013 responsable de la division opérationnelle Clients privés Swisscom
Depuis janvier 2014 membre de la Direction du groupe Swisscom

Autres mandats: membre du Conseil d'administration de Net-Metrix SA, Zurich; membre du comité directeur de simsa – Swiss Internet Industry Association (association suisse de l'économie Internet), Zurich; membre du comité directeur de l'International Advertising Association (IAA) Swiss Chapter, Zurich



Roger Wüthrich-Hasenböhler

Nationalité suisse

Formation: diplôme d'ingénieur en électricité ETS, Executive MBA, HSG

Parcours professionnel: 2000–2005 responsable de la vente aux clients commerciaux Swisscom Mobile SA; 2006–2007 responsable marketing et vente Swisscom Solutions SA; 2008–2010 responsable marketing et vente Grands clients de Swisscom et directeur Webcall GmbH; 2011–2013 responsable de la division opérationnelle Petites et moyennes entreprises Swisscom (Suisse) SA; 2012 membre de la Direction du groupe Swisscom; depuis janvier 2014 responsable de la division opérationnelle Petites et moyennes entreprises Swisscom
Depuis janvier 2014 membre de la Direction du groupe Swisscom

Autre mandat: membre du Conseil d'administration de la Banque Raiffeisen am Ricken, Eschenbach



Heinz Herren

Nationalité suisse

Formation: diplôme d'ingénieur électricien ETS

Parcours professionnel: 1986–1988 Hasler SA; 1988–1991 XMIT SA; 1991–1993 ASCOM Telematik AG; 1993–1994 Bedag Informatique; 1994–2000 3Com Corporation; 2000 Inalp Networks Inc.; 2001–2005 responsable marketing Wholesale de Swisscom Fixnet SA; 2005–2007 responsable de la division opérationnelle Petites et moyennes entreprises Swisscom Fixnet SA; 2007–2010 responsable de la division opérationnelle Petites et moyennes entreprises Swisscom (Suisse) SA; 2011–décembre 2013 responsable Réseau & Informatique Swisscom (Suisse) SA; 2012 membre de la Direction du groupe Swisscom; depuis janvier 2014 responsable de la division opérationnelle IT, Network & Innovation Swisscom
Depuis janvier 2014 membre de la Direction du groupe Swisscom

Autre mandat: membre du Conseil d'administration de Belgacom International Carrier Services S.A., Bruxelles, depuis décembre 2013

4.4 Contrats de management

Ni Swisscom SA ni les sociétés du groupe intégrées dans le périmètre de consolidation n'ont conclu de contrats de management avec des tiers.

5 Rémunération, participations et prêts

Toutes les informations pertinentes sur les rémunérations des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction du groupe Swisscom SA figurent dans un Rapport de rémunération séparé.

6 Droits de participation des actionnaires

6.1 Restrictions et représentations du droit de vote

Chaque action nominative donne droit à une voix. Le droit de vote ne peut toutefois être exercé que si l'actionnaire est inscrit au registre des actions de Swisscom SA en qualité d'actionnaire avec droit de vote. Le Conseil d'administration peut refuser de reconnaître un acquéreur comme actionnaire ou usufruitier avec droit de vote lorsque, compte tenu des actions avec droit de vote déjà inscrites à son nom, celui-ci obtiendrait au final plus de 5% du nombre total des actions nominatives inscrites au registre du commerce. En ce qui concerne ses actions excédentaires, l'acquéreur est alors inscrit au registre des actions comme actionnaire ou usufruitier sans droit de vote. La restriction du droit de vote vaut également en cas d'acquisition d'actions nominatives par l'exercice de droits de souscription préférentiels, de droits d'option ou de droits de conversion. Une clause de groupe s'applique au calcul de la limite de pourcentage.

La restriction des droits de vote de 5% ne vaut pas pour la Confédération qui doit, conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), détenir la majorité du capital et des voix de Swisscom SA.

Le Conseil d'administration peut, à titre exceptionnel, reconnaître un acquéreur possédant plus de 5% de toutes les actions nominatives comme actionnaire ou usufruitier avec droit de vote, notamment lorsque:

- > l'acquisition d'actions résulte d'une fusion ou d'un regroupement d'entreprises;
- > l'acquisition d'actions résulte d'un apport en nature ou de l'échange d'actions;
- > il s'agit d'établir, par une participation, une collaboration durable ou une alliance stratégique.

Outre la limite de pourcentage du droit de vote, le Conseil d'administration peut refuser la reconnaissance et l'inscription comme actionnaire ou usufruitier avec droit de vote si, malgré la demande de la société, l'acquéreur ne déclare pas expressément avoir acquis les actions ou le droit d'usufruit les grevant en son propre nom et pour son propre compte. S'il omet de faire cette déclaration, l'acquéreur des actions est inscrit comme actionnaire sans droit de vote.

Par ailleurs, le Conseil d'administration peut, après audition de la personne concernée, radier du registre des actions l'inscription comme actionnaire avec droit de vote s'il s'avère que celle-ci repose sur de fausses indications données par l'acquéreur, et inscrire ce dernier comme actionnaire sans droit de vote. L'acquéreur doit en être informé immédiatement.

Les restrictions du droit de vote prévues dans les statuts peuvent être levées par une décision de l'Assemblée générale prise à la majorité absolue des voix valables exprimées.

6.2 Quorums statutaires

L'Assemblée générale de Swisscom SA prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix valables exprimées. En complément des quorums particuliers prévus par le Code des obligations, les statuts spécifient que la majorité des deux tiers des voix attribuées aux actions représentées est nécessaire pour:

- > introduire des restrictions du droit de vote;
- > convertir des actions nominatives en actions au porteur et inversement;
- > apporter des modifications à la disposition des statuts relative aux quorums particuliers.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

Le Conseil d'administration convoque l'Assemblée générale au moins 20 jours avant la date de la réunion par annonce dans la Feuille officielle suisse du commerce. La convocation peut aussi s'effectuer au moyen de lettres, recommandées ou non, envoyées à tous les titulaires d'actions nominatives.

6.4 Inscription d'un objet à l'ordre du jour

Les actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'au moins CHF 40 000 peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La requête doit être adressée par écrit au Conseil d'administration au moins 45 jours avant la tenue de l'Assemblée générale et doit indiquer l'objet à porter à l'ordre du jour et la proposition.

6.5 Représentations à l'Assemblée générale

Un actionnaire peut se faire représenter par procuration écrite à l'Assemblée générale par un autre actionnaire avec droit de vote, par le représentant de l'organe, par le représentant indépendant ou par un représentant dépositaire. Les sociétés de personnes et les personnes morales peuvent se faire représenter par des personnes ayant droit de signature, et les mineurs ainsi que les personnes sous tutelle peuvent se faire représenter par leur représentant légal, même si ces représentants ne sont pas actionnaires. Les actionnaires qui se font représenter peuvent donner des instructions relatives à chaque point porté à l'ordre du jour ainsi qu'à des propositions ne figurant pas dans l'invitation, et indiquer s'ils votent pour ou contre une proposition ou s'ils s'abstiennent de voter. Le représentant de l'organe ne représente que les actionnaires qui approuvent les propositions du Conseil d'administration. Les procurations mentionnant des instructions divergentes sont transmises au représentant indépendant. En l'absence d'instructions divergentes expressément communiquées, le représentant indépendant approuve les propositions du Conseil d'administration. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la représentation est limitée conformément à l'Ordonnance du 20 novembre 2013 contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb). Les actionnaires ne peuvent se faire représenter que par le représentant indépendant élu par l'assemblée générale. La représentation par un membre d'un organe de la société ou par un dépositaire est désormais interdite. Pour la première Assemblée générale suivant l'entrée en vigueur de l'ORAb, le Conseil d'administration désignera le représentant indépendant. Le représentant indépendant exerce les droits de vote conformément aux instructions données par les actionnaires.

6.6 Inscriptions au registre des actions

Toutes les actions inscrites au registre des actions avec droit de vote confèrent le droit de vote lors de l'Assemblée générale. Pour l'exercice 2012, le registre des actions – à l'instar des exercices précédents – n'a pas été fermé avant l'Assemblée générale du 4 avril 2013. Ont alors eu le droit de vote toutes les personnes inscrites au registre des actions avec droit de vote le 28 mars 2013 à 16 heures.

7 Prise de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), la Confédération doit détenir la majorité du capital et des voix de Swisscom SA. Cette obligation figure également dans les statuts. L'obligation d'établir une offre d'achat au sens de la loi sur les Bourses n'existe pas puisqu'elle entrerait en contradiction avec la LET.

7.2 Clauses de prise de contrôle

Des informations détaillées sur les clauses de prise de contrôle figurent dans le Rapport de rémunération.

8 Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

L'organe de révision est élu chaque année par l'Assemblée générale. Depuis le 1^{er} janvier 2004, KPMG SA, Gümliigen-Berne, est chargée d'exercer le mandat de révision de Swisscom SA et des sociétés du groupe, à l'exception de la filiale italienne Fastweb qui est auditée par PricewaterhouseCoopers S.p.A. Le réviseur de KPMG SA responsable du mandat de révision est Rolf Hauenstein (depuis 2011).

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires versés à KPMG SA pour les activités de révision (audit) en 2013 ont atteint CHF 3 315 milles (exercice précédent: CHF 3 263 milles). Les honoraires versés pour des services supplémentaires connexes en matière d'audit (Audit-related Services) se sont montés à CHF 675 milles (exercice précédent: CHF 93 milles). En sa qualité d'organe de révision de Fastweb S.p.A, PricewaterhouseCoopers S.p.A a perçu des honoraires à hauteur de CHF 881 milles (exercice précédent: CHF 790 milles) pour les activités de révision (audit) réalisées et un montant de CHF 228 milles (exercice précédent: CHF 626 milles) pour des services supplémentaires connexes en matière d'audit destinés à Fastweb.

8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires supplémentaires de KPMG SA versés pour des prestations ne relevant pas de l'audit comme les prestations de conseil fiscal et autres prestations de conseil (other services) se sont élevés à CHF 583 milles (exercice précédent: CHF 892 milles).

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle dans le domaine de la révision

Sur mandat du Conseil d'administration, le comité Révision contrôle l'indépendance de l'organe de révision et son agrément en tant qu'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat, et vérifie en outre la prestation des réviseurs. Il soumet au Conseil d'administration des propositions concernant l'élection et l'éventuelle révocation de l'organe de révision par l'Assemblée générale. De plus, il garantit le respect du principe légal de rotation s'appliquant au réviseur responsable. Le comité Révision entérine le plan de révision stratégique intégré, qui englobe le plan de révision annuel des organes de révision interne et externe. Il approuve en outre chaque année les honoraires versés pour les prestations de révision du groupe et des sociétés du groupe. Le comité Révision a défini dans un règlement les principes (liste des prestations non autorisées incluse) applicables aux mandats de prestations supplémentaires. Pour garantir l'indépendance, ces mandats doivent être autorisés par le comité Révision (pour les honoraires supérieurs à CHF 300 000) ou par le CFO de la société du groupe locale. Le comité Révision requiert du CFO et de l'organe de révision des informations respectivement trimestrielles et annuelles sur les mandats en cours de l'organe de révision, répartis par services d'audit, services analogues à l'audit et services ne relevant pas de l'audit. L'organe de révision, représenté par le réviseur responsable et son suppléant, participe généralement à toutes les séances du comité Révision. Il informe en détail le comité de l'avancement de ses travaux et des résultats obtenus, en particulier pour ce qui est de l'audit des états financiers. Il remet en outre un rapport écrit au Conseil d'administration et au comité Révision portant sur la réalisation et le résultat de l'audit des états financiers, ainsi que sur les constatations ayant trait à l'information financière et au système de contrôle interne. Enfin, le président du comité veille à un échange étroit d'informations avec le réviseur responsable de l'organe de révision, également en dehors des séances du comité Révision, et remet régulièrement un rapport d'activité au Conseil d'administration.

9 Politique d'information

Swisscom privilégie une politique d'information ouverte et active vis-à-vis du public et des marchés financiers. Chaque trimestre, elle publie des informations financières globales, cohérentes et transparentes.

En cours d'année, des représentants de Swisscom organisent périodiquement des rencontres avec les investisseurs, présentent les résultats financiers à l'occasion de réunions d'analystes et de roadshows, participent à différentes conférences à l'intention des analystes financiers et des investisseurs, et informent régulièrement les actionnaires sur la marche des affaires par des communiqués de presse ou des lettres aux actionnaires.

9.1 Les résultats pour l'exercice 2014 sont publiés selon le calendrier suivant:

- > Rapport intermédiaire: 7 mai 2014
- > Rapport intermédiaire: 20 août 2014
- > Rapport intermédiaire: 6 novembre 2014
- > Rapport annuel: février 2015

9.2 L'Assemblée générale a lieu à la date suivante:

- > 7 avril 2014 au Hallenstadion, Zurich Oerlikon

Les rapports financiers intermédiaires et le rapport annuel avec les états financiers peuvent être consultés sur le site Internet de Swisscom, à la rubrique Investor Relations, ou commandés directement auprès de Swisscom. Dans cette même rubrique figurent en outre l'ensemble des communiqués de presse et des présentations ainsi que le calendrier financier actuel de Swisscom.

Des liens «push» et «pull» permettant de diffuser des informations ad hoc sont également disponibles sur le site web de Swisscom.

Un enregistrement de l'Assemblée générale du 4 avril 2013 peut être consulté, sous la forme de webcast, sur ce même site.


Voir sous
[www.swisscom.ch/
financialreports](http://www.swisscom.ch/financialreports)


Voir sous
[www.swisscom.ch/
adhoc](http://www.swisscom.ch/adhoc)


Voir sous
[www.swisscom.ch/
assembleegenerale](http://www.swisscom.ch/assembleegenerale)

Rapport de rémunération

La rémunération versée au Conseil d'administration et à la Direction du groupe dépend de la réalisation de bénéfices durables. Elle constitue ainsi une incitation à contribuer au succès de l'entreprise sur le long terme et à créer une valeur ajoutée pour les actionnaires.

Introduction

Le Rapport de rémunération renseigne sur les compétences décisionnelles et présente les principes et éléments sur lesquels se fonde la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe (Direction, selon le chiffre 4 des statuts) de Swisscom SA. Il contient des informations sur les indemnités versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe ainsi que sur leurs participations dans Swisscom SA. Le Rapport de rémunération se réfère au chiffre 5 de l'annexe à la Directive Corporate Governance de la SIX Swiss Exchange. Swisscom respecte en outre les recommandations du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise, édicté par *economiesuisse*, l'organisation faitière de l'économie suisse. Les indemnités et participations conformes aux art. 663b^{bis} et 663c, al. 3, du Code suisse des obligations sont également présentées et commentées dans les comptes annuels de Swisscom SA. Le Rapport de rémunération sera soumis à l'Assemblée générale du 7 avril 2014 pour un vote consultatif. Toutes les rémunérations ont été délimitées dans la période ad hoc (méthode de la comptabilité d'engagement) conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards, IFRS).

 Voir rapport
page 231

Compétences décisionnelles

Répartition des attributions entre le Conseil d'administration et le comité Compensation

Le Conseil d'administration approuve la politique du personnel et la politique de rémunération appliquées au sein du groupe ainsi que les conditions générales d'engagement des membres de la Direction du groupe. Il fixe en outre la rémunération des membres du Conseil d'administration et du CEO (Chief Executive Officer) ainsi que la rémunération globale de la Direction du groupe. Le comité Compensation traite les affaires du Conseil d'administration liées à la rémunération, lui soumet des propositions et a la compétence de fixer la rémunération des membres de la Direction du groupe (à l'exception du CEO) dans les limites du montant global approuvé. Le CEO et les membres de la Direction du groupe n'ont pas le droit de participer aux séances durant lesquelles leur rémunération est discutée ou décidée. Les compétences décisionnelles des différents organes sont définies dans le Règlement d'organisation du Conseil d'administration et dans le règlement du comité Compensation, dont les versions actuelles peuvent être consultées sur le site Internet de Swisscom à la rubrique «Principes», où sont également disponibles les documents révisés entre-temps ou devenus caducs.

 Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)

Le tableau ci-dessous présente un aperçu de la répartition des attributions entre le Conseil d'administration et le comité Compensation.

Objet	Comité Compensation	Conseil d'administration
Politique du personnel et politique de rémunération	–	A ¹
Conditions générales d'engagement des membres de la Direction du groupe	P ²	A
Objectifs pour la part variable liée au résultat de la Direction du groupe	P	A
Programmes de participation au résultat du groupe	P	A
Concept de rémunération du Conseil d'administration	P	A
Rémunération du Conseil d'administration	P	A
Détermination des objectifs pour la part variable liée au résultat	P	A
Rémunération du CEO Swisscom SA	P	A
Rémunération globale	P	A
Rémunération individuelle des membres de la Direction du groupe (sans CEO)	A ³	–

¹ A signifie Autorisation.

² P signifie Proposition.

³ Cadre de la rémunération totale fixée par le Conseil d'administration.

Composition et méthode de travail du comité Compensation

Dirigé par le vice-président du Conseil d'administration, le comité Compensation comprend également les présidents des comités Finances et Révision et le représentant de la Confédération. Le président du Conseil d'administration siège sans droit de vote au sein de cet organe. Le CEO et le CPO (Chief Personnel Officer) assistent régulièrement aux séances à titre consultatif. Les points à l'ordre du jour qui regardent exclusivement le Conseil d'administration ou qui touchent le CEO et le CPO sont traités en l'absence de ces derniers. D'autres membres du Conseil d'administration, des membres de l'organe de révision ou des spécialistes peuvent être amenés à prendre part aux séances en disposant d'une voix consultative. Un procès-verbal de chaque réunion est dressé. Le président rend compte oralement au Conseil d'administration des activités menées par le comité à l'occasion de sa séance suivante.

Le tableau ci-après présente la composition du comité, un récapitulatif des réunions, des conférences téléphoniques et des décisions prises par circulaire en 2013 ainsi que la participation des différents membres.

	Réunions	Conférence téléphonique	Décisions de circulation
Total	4	–	–
Durée médiane (en h.)	1:35	–	–
Participation:			
Richard Roy, président	4	–	–
Torsten G. Kreindl	4	–	–
Theophil Schlatter	4	–	–
Hans Werder	4	–	–
Hansueli Loosli ¹	4	–	–
Barbara Frei ²	4	–	–

¹ Participation sans droit de vote.

² Participation en 2013 à titre d'invité sans droit de vote.

Rémunération versée au Conseil d'administration

Principes

Le concept de rémunération appliqué aux membres du Conseil d'administration doit permettre d'attirer et de retenir des personnes expérimentées et motivées, disposées à assumer une fonction au sein de cet organe. Il vise en outre à faire concorder les intérêts des membres du Conseil d'administration avec ceux des actionnaires. La rémunération, qui tient compte de la responsabilité et de l'étendue des activités des membres du Conseil d'administration, est conforme à la rémunération attribuée sur le marché pour des fonctions comparables.

La rémunération comprend les honoraires liés à la fonction, qui se composent des honoraires de base et du supplément de fonction, ainsi que les jetons de présence. Aucune part variable liée au résultat n'est versée. Les membres du Conseil d'administration sont tenus de percevoir une part de leurs honoraires sous la forme d'actions et de se conformer à la directive concernant la détention d'un portefeuille minimal d'actions, introduite durant l'exercice. Ils sont ainsi directement intéressés à l'évolution de la valeur financière de l'action Swisscom.

La pertinence de la rémunération est vérifiée chaque année en décembre pour l'année suivante. En décembre 2012, le Conseil d'administration a décidé de ne pas modifier la rémunération globale versée pour l'exercice 2013. Après avoir évalué le bien-fondé de la rémunération dans le cadre d'une décision d'appréciation, il s'est appuyé, pour ce faire, sur les benchmarks suivants: l'Etude relative à la rémunération versée en 2011 par les 30 entreprises cotées au Swiss Leader Index (SLI), réalisée par la société de conseil Towers Watson spécialisée dans la rétribution des cadres dirigeants ainsi que l'Etude publiée par la Fondation ethos portant sur les indemnités accordées en 2011 aux cadres des 48 principales sociétés suisses cotées en Bourse (SMI et SMIM).

Éléments de la rémunération

Honoraires liés à la fonction

Les honoraires de base s'élèvent à CHF 385 000 nets pour le président et à CHF 120 000 nets pour les autres membres du Conseil d'administration. Des indemnités supplémentaires (supplément de fonction) sont versées pour chaque fonction exercée. Ainsi, les membres des comités permanents Finances, Révision et Compensation ont tous droit à des indemnités de CHF 10 000 nets. Le vice-président et le président des comités Finances et Compensation ont chacun droit à des indemnités de CHF 20 000 nets. Le président du comité Révision perçoit une rémunération de CHF 50 000 nets, tandis que le représentant de la Confédération reçoit CHF 40 000 nets pour les attributions spéciales liées à sa fonction. Les membres des comités ad hoc ne touchent pas de suppléments de fonction, mais des jetons de présence.

Dans le cadre du «Management Incentive Plan», les membres du Conseil d'administration sont tenus d'accepter le versement en actions de 25% des honoraires de base et du supplément de fonction, Swisscom relevant de 50% le montant à investir en actions. La rémunération (hors jetons de présence) est donc versée pour deux tiers en espèces et pour un tiers en actions. Le montant de l'obligation de souscrire des actions peut varier pour les membres qui font leur entrée, partent, reprennent ou remettent leur fonction au cours de l'exercice. L'attribution des actions a lieu à la valeur fiscale, arrondie au nombre entier d'actions. Celles-ci sont soumises à une période de blocage de trois ans. Les actions, remises en avril de l'année suivant l'exercice, sont calculées à leur valeur de marché le jour de l'attribution. De plus amples informations sur le Management Incentive Plan figurent dans la note 11 jointe aux comptes consolidés. En avril 2013, les membres du Conseil d'administration ont ainsi reçu au total 1 667 actions (exercice précédent: 1 927), présentant une valeur fiscale de CHF 371 (exercice précédent: CHF 310) et une valeur de marché de CHF 442 (exercice précédent: CHF 361) chacune.

Jetons de présence

Des jetons de présence sont versés à hauteur de CHF 1 250 nets par journée complète et de CHF 750 nets par demi-journée.

Voir rapport
page 182

Prestations de prévoyance et prestations supplémentaires

Swisscom prend à sa charge les cotisations aux assurances sociales (AS) – à l'assurance vieillesse et survivants ainsi qu'à l'assurance chômage notamment – pour les membres du Conseil d'administration. Les indemnités versées aux administrateurs indiquées dans le rapport comprennent les cotisations de l'employé aux assurances sociales. Les cotisations de l'employeur sont indiquées séparément mais incluses dans le total des indemnités.

Pour la publication des prestations de services et des prestations en nature ainsi que des frais, le présent rapport s'aligne sur la pratique fiscale. Aucune prestation de services ni prestation en nature notables n'est accordée. Les dépenses sont remboursées selon les frais effectifs. Par conséquent, ni les prestations de services et prestations en nature ni les frais ne sont mentionnés dans la rémunération présentée.

Rémunération globale

Les tableaux ci-après présentent l'ensemble des indemnités versées à chaque membre du Conseil d'administration pour les exercices 2013 et 2012, réparties par composantes. La hausse de la rémunération en 2013 est à mettre au compte de la redistribution des fonctions au sein de comités en 2012 et à un nombre plus élevé de réunions convoquées en 2013.

2013, en milliers CHF	Honoraires de base et suppléments de fonction			Cotisations versées par l'employeur aux assurances sociales	Total 2013
	Rémunération en espèces	Rémunération en actions	Jetons de présence		
Hansueli Loosli	330	195	43	30	598
Barbara Frei	104	61	28	11	204
Hugo Gerber ¹	104	61	30	11	206
Michel Gobet	104	61	28	11	204
Torsten G. Kreindl	127	75	33	13	248
Catherine Mühlemann	104	61	27	11	203
Richard Roy	144	85	33	15	277
Theophil Schlatter	152	90	31	16	289
Hans Werder	142	84	34	12	272
Rémunération du Conseil d'administration	1 311	773	287	130	2 501

¹ Des honoraires supplémentaires (jetons de présence inclus) de CHF 9 000 ont été versés pour le mandat de membre du conseil d'administration de Worklink AG.

2012, en milliers CHF	Honoraires de base et suppléments de fonction			Cotisations versées par l'employeur aux assurances sociales	Total 2012
	Rémunération en espèces	Rémunération en actions	Jetons de présence		
Hansueli Loosli	330	195	38	30	593
Barbara Frei ¹	69	59	23	9	160
Hugo Gerber ²	104	61	24	11	200
Michel Gobet	104	61	26	11	202
Torsten G. Kreindl	128	75	32	13	248
Catherine Mühlemann	104	61	25	11	201
Richard Roy	144	85	26	14	269
Theophil Schlatter	136	61	31	13	241
Othmar Vock ³	50	4	7	3	64
Hans Werder	142	84	32	12	270
Rémunération du Conseil d'administration	1 311	746	264	127	2 448

¹ Elue le 4 avril 2012.

² Des honoraires supplémentaires (jetons de présence inclus) de CHF 9 500 ont été versés pour le mandat de membre du conseil d'administration de Worklink AG.

³ Fin de mandat le 4 avril 2012.

Détention d'un portefeuille minimal d'actions

Depuis 2013, les membres du Conseil d'administration sont tenus de détenir un portefeuille minimal d'actions équivalant au montant des honoraires annuels (honoraires de base plus supplément de fonction). Les administrateurs disposent d'un délai de quatre ans pour le constituer. A cet effet, ils utilisent les actions bloquées versées avec leurs honoraires et, le cas échéant, procèdent à l'acquisition d'actions supplémentaires sur le marché. Le respect de cette exigence est vérifié annuellement par le comité Compensation. Une éventuelle diminution du portefeuille minimal due à une baisse du cours de l'action doit être compensée avant la vérification suivante. Dans des cas fondés, tels que des problèmes personnels ou des obligations juridiques, le président du Conseil d'administration peut, à sa convenance, admettre des exceptions.

Participations (détention d'actions) des membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2013 et 2012, les membres du Conseil d'administration ainsi que leurs proches détenaient le nombre d'actions bloquées et non bloquées figurant dans le tableau ci-dessous:

Nombre	31.12.2013	31.12.2012
Hansueli Loosli	1 335	915
Barbara Frei ¹	283	151
Hugo Gerber	1 020	888
Michel Gobet	1 387	1 255
Torsten G. Kreindl	1 061	899
Catherine Mühlemann	1 010	878
Richard Roy	1 269	1 087
Theophil Schlatter	711	518
Hans Werder	688	506
Total des actions des membres du Conseil d'administration	8 764	7 097

¹ Elue le 4 avril 2012.

Aucune personne soumise à l'obligation de déclarer ne dispose de droits de vote supérieurs à 0,1% du capital-actions.

Rémunération versée à la Direction du groupe

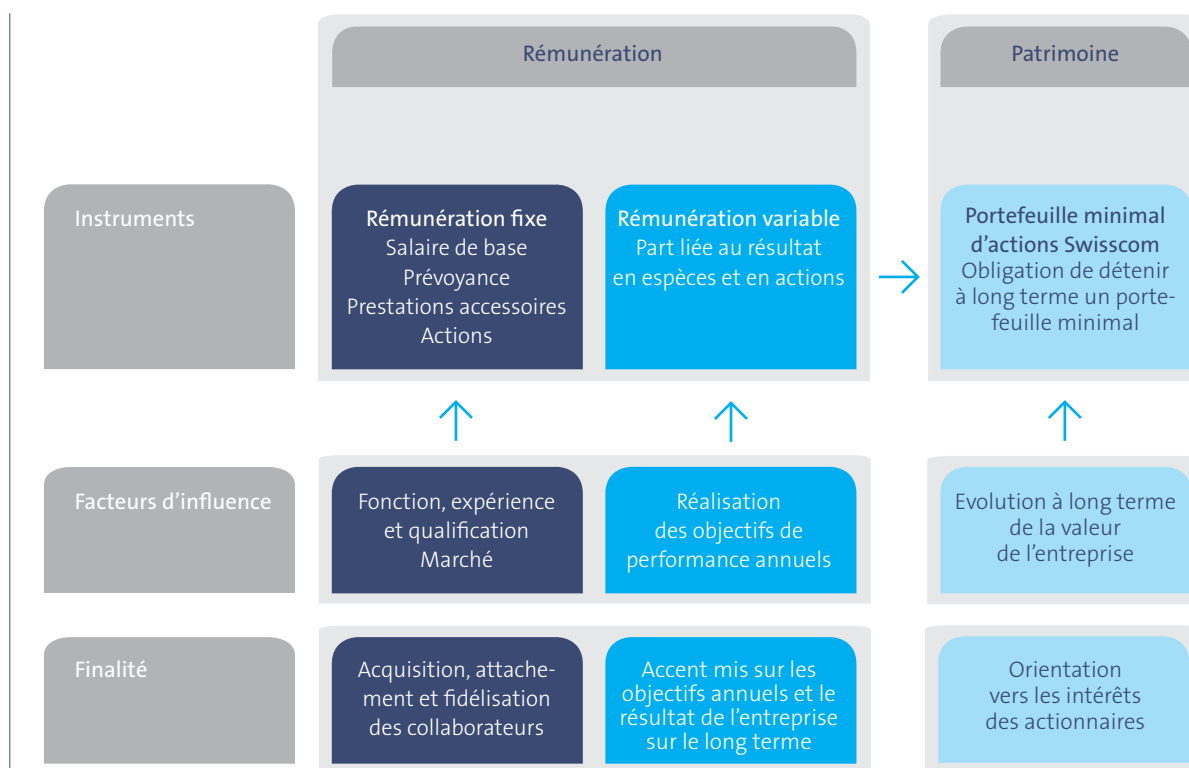
Principes

La politique de rémunération que Swisscom applique à l'égard de la Direction du groupe vise à attirer et à garder à long terme des cadres et spécialistes motivés et hautement qualifiés et à les inciter à contribuer à l'augmentation durable de la valeur de l'entreprise. Définie de manière systématique, transparente et durable, elle repose sur les principes suivants:

- > La rémunération globale est compétitive et en adéquation tant avec le marché qu'avec la structure salariale interne.
- > La rémunération dépend de la prestation et du résultat de Swisscom ainsi que de la contribution au résultat de chaque membre de la Direction dans son propre domaine de responsabilité.
- > La participation directe à l'évolution de la valeur de Swisscom a pour effet de lier les intérêts de la Direction à ceux des actionnaires.

La rémunération des membres de la Direction du groupe est constituée d'un dosage équilibré d'éléments fixes et variables. La rémunération fixe inclut le salaire de base, les prestations supplémentaires (en premier lieu, un véhicule de fonction) et les prestations de prévoyance. La rémunération variable se compose d'une part liée au résultat en espèces et en actions. Le Conseil d'administration peut en outre, à sa convenance, récompenser les prestations individuelles exceptionnelles sous la forme d'une prime en espèces ou en actions.

Au cours de l'exercice, le système de rémunération a été adapté et l'obligation de détenir un portefeuille minimal d'actions a été introduite. La participation à l'évolution à moyen terme de l'action Swisscom est ainsi renforcée et a pour effet de lier étroitement les intérêts de la Direction à ceux des actionnaires. Pour faciliter la constitution du portefeuille minimal d'actions, les membres de la Direction du groupe ont désormais la possibilité de percevoir sous la forme d'actions jusqu'à 50% de la part variable liée au résultat. A compter de l'exercice sous revue, le versement de la part variable liée au résultat est désormais plafonné à 130% (auparavant 200%) de la part liée au résultat cible.



En règle générale, le comité Compensation vérifie la rémunération individuelle de chaque membre de la Direction du groupe tous les trois ans à compter de l'engagement. La détermination de la rémunération fait l'objet d'une décision d'appréciation tenant compte de la valeur de marché externe de la fonction, du rapport à l'échelle interne des salaires et de la prestation individuelle. Pour évaluer la valeur de marché des différentes fonctions, Swisscom participe régulièrement à des études comparatives. En 2013, elle a ainsi pris en considération trois études comparatives d'entreprises de conseil réputées. L'étude «Top Executive Compensation Survey» de Towers Watson recense 20 entreprises domiciliées en Suisse, issues de différents secteurs de l'économie; plus de la moitié d'entre elles sont cotées au SMI, affichent un chiffre d'affaires moyen de CHF 20 milliards et emploient un effectif moyen de 26 000 équivalents plein temps. L'étude «Swiss Headquarters Executive Total Compensation Measurement Study» d'Aon Hewitt analyse 82 entreprises suisses et groupes internationaux tous secteurs confondus, ayant leur siège régional ou mondial en Suisse, présentant un chiffre d'affaires moyen de CHF 3 milliards et employant 9 000 collaborateurs en moyenne. Quant à l'étude internationale «European Executive Survey», également publiée par Aon Hewitt, elle englobe 33 groupes européens, notamment des entreprises de télécommunication, générant un chiffre d'affaires moyen de CHF 30 milliards et employant en moyenne 78 000 équivalents plein temps. Eu égard au nombre élevé de références, ces trois études constituent le fondement d'une comparaison représentative. Lors de l'analyse de ces études, Swisscom a considéré non seulement la branche mais aussi la comparabilité de la responsabilité en termes de chiffre d'affaires, d'effectif de collaborateurs et de dimension internationale. Au cours de l'exercice sous revue, la rémunération de deux membres de la Direction du groupe a été adaptée en fonction de ce benchmark afin de garantir un salaire conforme au marché.

Éléments de la rémunération

Salaire de base

Le salaire de base rémunère chaque membre de la direction au regard de sa fonction, de ses prestations et de ses qualifications. Il est fixé par une décision d'appréciation compte tenu de la valeur de marché externe de la fonction et du rapport avec l'échelle des salaires attribués aux fonctions supérieures du groupe. Le salaire de base est versé en espèces.

Part variable liée au résultat

Les membres de la Direction du groupe ont droit à une part variable liée au résultat qui atteint, en cas de réalisation des objectifs et selon la fonction, entre 70 et 117% du salaire de base. Le montant de la part liée au résultat versée dépend du degré de réalisation des objectifs définis par le comité Compensation compte tenu de l'évaluation des objectifs effectuée par le CEO. Si les objectifs sont dépassés, la part liée au résultat versée atteint au maximum 130% de la part liée au résultat cible. La part maximale liée au résultat est ainsi limitée, selon la fonction, entre 91% et 152% du salaire de base.

Objectifs pour la part variable liée au résultat

En décembre de chaque année, le Conseil d'administration approuve, sur proposition du comité Compensation, les objectifs déterminants pour le calcul de la part variable liée au résultat pour l'exercice suivant. Les objectifs pertinents pour l'exercice sous revue reposent sur les valeurs de planification 2013 du groupe.

Trois niveaux d'objectifs ont été définis, à savoir «groupe», «clients» et «secteurs». Tous les membres de la Direction du groupe sont évalués à l'aune des objectifs du groupe et des objectifs clientèle. Les objectifs du groupe se composent d'objectifs financiers. Au cours de l'exercice sous revue, les objectifs clientèle sont pour la première fois mesurés au moyen du Net Promotor Score – un indicateur reconnu qui s'applique à la fidélité de la clientèle – compte tenu du groupe de clientèle dont le membre de la Direction a la charge. Quant aux objectifs sectoriels, ils sont fixés selon la fonction de chaque membre de la Direction du groupe et se répartissent en objectifs financiers et non financiers.

De par la structure des objectifs définis, Swisscom table sur l'équilibre entre la performance financière et la prestation sur le marché, tout en tenant compte des attributions spécifiques de chaque membre de la Direction du groupe.

Le tableau ci-après présente la structure des objectifs en vigueur pour les membres de la Direction du groupe, avec les trois niveaux d'objectifs, les objectifs à proprement parler et leur pondération.

Niveaux d'objectifs	Pondération niveau d'objectifs	Objectifs	Pondération objectifs
Groupe	40–70%	Chiffre d'affaires net	12–21%
		Marge-EBITDA	12–21%
		Operating free cash flow	16–28%
Clientèle	25–30%	Net Promotor Score	25–30%
Secteurs	0–35%	Objectifs spécifiques par division	0–35%
Total	100%	Total	100%

Réalisation des objectifs

Le comité Compensation vérifie la réalisation des objectifs l'année suivante, une fois que les comptes consolidés sont disponibles. Pour ce faire, il se fonde sur leur degré de réalisation et apprécie l'écart, positif ou négatif, par rapport aux valeurs cibles en tenant compte des sensibilités définies pour les différentes valeurs. Le comité peut également s'appuyer sur sa propre appréciation pour évaluer la prestation effective des cadres. Des facteurs particuliers comme la fluctuation des cours de change peuvent ainsi entrer en ligne de compte. Sur la base de la réalisation de l'objectif, le comité Compensation soumet au Conseil d'administration, pour approbation, le montant de la part variable à verser à la Direction du groupe et au CEO.

Au cours de l'exercice sous revue, les objectifs du groupe ont été dans l'ensemble légèrement dépassés. Les objectifs clientèle des différents secteurs ont été atteints dans une large mesure et ont été dépassés. Les autres objectifs sectoriels ont également été atteints et parfois dépassés.

Versement de la part variable liée au résultat

La part variable liée au résultat est versée en avril de l'année suivante, dans le cadre du «Management Incentive Plan». Elle est attribuée pour 25% au moins en actions. Les membres de la Direction du groupe ont la possibilité de porter cette proportion à 50%. Le reste de la part liée au résultat est versé en espèces. La proportion versée en actions doit être indiquée avant la fin de l'exercice, au plus tard en novembre après la publication des résultats du troisième trimestre. Deux membres de la Direction du groupe perçoivent en outre une proportion définie de la part variable liée au résultat intégralement en actions, ce qui porte la part reçue sous forme d'actions à 34% au minimum et à 57% au maximum. Les actions sont attribuées à leur valeur fiscale, le montant étant arrondi au nombre entier de titres, et sont assorties d'une période de blocage de trois ans. La rémunération en actions attribuée pour l'exercice sous revue est majorée d'un facteur 1,19 pour tenir compte de la différence entre la valeur de marché et la valeur fiscale. La valeur de marché est calculée le jour de l'attribution. Pour l'exercice sous revue, l'attribution aura lieu en avril 2014. De plus amples informations sur le Management Incentive Plan figurent dans la note 11 jointe aux comptes consolidés.

En avril 2013, les membres de la Direction du groupe en place l'année précédente ont reçu, pour l'exercice 2012, au total 2 707 actions (2011: 3 170) présentant une valeur fiscale de CHF 371 (2011: CHF 310) et une valeur de marché de CHF 442 (2011: CHF 361) chacune.

Au cours de l'exercice sous revue, une prime en espèces pour prestations individuelles exceptionnelles a été attribuée à Urs Schaeppi pour ses prestations supplémentaires en qualité de CEO par intérim.

Prestations de prévoyance et prestations supplémentaires

Les membres de la Direction du groupe sont assurés auprès de l'institution de prévoyance comPlan (voir le règlement sur www.pk-complan.ch) contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès, à l'instar de tous les collaborateurs y ayant droit en Suisse. Les prestations de prévoyance citées (charges qui justifient ou étendent les droits aux prestations de prévoyance) englobent toutes les contributions d'épargne, de garantie et de risque versées par l'employeur à l'institution de prévoyance. Est incluse également la prime relative à une assurance supplémentaire contre le risque de décès conclue en sus par les membres de l'encadrement de Swisscom en Suisse.

Concernant la publication des prestations de services et des prestations en nature ainsi que des frais, le présent rapport s'aligne sur la pratique fiscale. Les membres de la Direction du groupe ont droit à un véhicule de fonction; les prestations de services et les prestations en nature indiquées

incluent une participation pour l'utilisation privée de ce véhicule. Les menues dépenses sont remboursées sur la base d'un règlement forfaitaire approuvé par les autorités fiscales et les autres dépenses le sont selon les frais effectifs. Elles ne sont pas incluses dans la rémunération.

Rémunération globale

Le tableau ci-après présente la rémunération totale versée aux membres de la Direction du groupe pour les exercices 2013 et 2012, répartie selon les différentes composantes, et précise le montant le plus élevé revenant à un membre. Les «rémunérations aux anciens membres de la Direction du groupe» comportent les indemnités maximales devant être versées jusqu'à l'expiration du délai de résiliation des membres de la Direction du groupe partis en cours d'exercice ou l'année précédente. Deux membres ont quitté la Direction du groupe au cours de l'exercice. Aucune «indemnité de départ» n'a été accordée. La part variable liée au résultat attribuée aux membres sortants de la Direction du groupe est versée intégralement en espèces. Pour l'exercice sous revue, le rapport entre le salaire de base (CHF 3,183 millions au total) et la part variable liée au résultat (CHF 3,493 millions au total) oscille entre 47,7% et 52,3%. Le total des indemnités versées au membre de la Direction du groupe percevant la rémunération la plus élevée a diminué de 12,3% par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique par le décès du CEO en juillet 2013, par la situation intérim et par la désignation du nouveau CEO en novembre. La baisse de la rémunération globale versée à la Direction du groupe s'explique principalement par la réduction de cet organe de dix à six au 1^{er} janvier 2013 et par le départ de deux autres membres de la Direction du groupe cette même année; cette baisse est cependant faible en raison de l'importance des prestations accordées après les départs de la Direction du groupe.

En milliers CHF	Total de la Direction du groupe 2013	Total de la Direction du groupe 2012	Dont Urs Schaeppi 2013	Dont Carsten Schloter 2012
Salaire de base fixe en espèces	3 183	4 353	622	830
Part variable liée au résultat en espèces	2 640	3 092	566	635
Prestations de service et prestations en nature	45	108	16	8
Rémunération en actions fixe ¹	–	35	–	–
Rémunération en actions variable ²	853	1 191	298	252
Cotisations versées par l'employeur aux assurances sociales ³	488	645	105	122
Prestations accordées après le départ de la Direction du groupe ⁴	1 481	–	–	–
Prestations de prévoyance ⁵	738	1 064	106	106
Rémunération aux anciens membres de la Direction du groupe ⁶	–	80	–	–
Indemnité de départ	–	–	–	–
Rémunération globale	9 428	10 568	1 713	1 953

¹ Les actions sont affichées à la valeur du marché et sont soumises à une période de blocage de trois ans.

² Les actions sont affichées à la valeur du marché et sont soumises à une période de blocage de trois ans.

³ Depuis 2013, les cotisations de l'employeur versées au titre des assurances sociales (AVS, AI, APG et CAF, y compris les frais administratifs, ainsi que l'assurance IJM et l'assurance accidents) sont désormais incluses dans la rémunération globale.

⁴ Ce montant contient les cotisations versées par l'employeur aux assurances sociales ainsi que les prestations de prévoyance 2014 (afin de compenser la «perte» d'un droit portant sur des plans en actions et en options).

⁵ Au cours de 2012 et 2013, CHF 170 000 resp. CHF 165 000 ont été versés au titre de la prévoyance vieillesse à un membre de la Direction du groupe afin de compenser la «perte» d'un droit portant sur des plans en actions et en options, échu en raison du passage à Swisscom. CHF 500 000 bruts, répartis sur les exercices 2012 à 2014, lui ont été attribués au total.

⁶ En 2012, une rétribution de CHF 80 000 a été versée à un membre de la Direction du groupe ayant quitté l'entreprise pour la fourniture de prestations de conseil dans le cadre de la solution intérimaire.

Détention d'un portefeuille minimal d'actions

Depuis 2013, les membres de la Direction du groupe ont l'obligation de détenir un portefeuille minimal d'actions Swisscom. Ce portefeuille doit être équivalent à deux salaires annuels de base pour le CEO et à un salaire annuel de base pour les autres membres. Les membres de la Direction disposent d'un délai de quatre ans pour constituer le portefeuille prescrit. A cet effet, ils utilisent les actions bloquées versées avec leur rémunération et, le cas échéant, procèdent à l'acquisition d'actions supplémentaires sur le marché. Le respect de cette exigence est vérifié annuellement par le comité Compensation. Un éventuel écart par rapport à la directive, dû à une baisse du cours de

l'action ou à une adaptation de salaire, doit être compensé avant la prochaine vérification. Dans des cas fondés, tels que des problèmes personnels ou des obligations juridiques, le président du Conseil d'administration peut admettre des exceptions.

Participations (détenition d'actions) des membres de la Direction du groupe

Au 31 décembre 2013, les membres actuels de la Direction du groupe ainsi que leurs proches détenaient le nombre d'actions bloquées et non bloquées figurant dans le tableau ci-dessous:

Nombre	31.12.2013	31.12.2012
Urs Schaeppi, (CEO) ¹	1 716	1 441
Mario Rossi ²	383	–
Hans C. Werner	257	49
Andreas König ³	170	–
Total des actions des membres de la Direction du groupe	2 526	1 490

¹ Du 23 juillet au 6 novembre 2013 CEO ad interim, à partir du 8 novembre 2013 CEO.

² Entré en fonction au 1^{er} janvier 2013.

³ Entré en fonction au 1^{er} octobre 2012.

Aucune personne soumise à l'obligation de déclarer ne dispose de droits de vote supérieurs à 0,1% du capital-actions.

Contrats de travail

Les contrats de travail des membres de la Direction du groupe peuvent être résiliés moyennant un délai de douze mois. Mis à part le salaire devant être versé pendant douze mois au maximum, aucune indemnité de départ n'est due. Les contrats ne prévoient aucune clause de prise de contrôle.

Ajustements du système de rémunération de la Direction du groupe prévus pour 2014

La part variable de la rémunération totale versée aux membres de la Direction du groupe sera réduite en 2014, de sorte qu'elle pourra correspondre au plus à un salaire de base annuel en cas de dépassement des objectifs. Cette modification n'a aucune incidence sur la rémunération totale des membres de la Direction du groupe. La part liée au résultat cible des membres de la Direction du groupe s'élève désormais, selon la fonction, à 70% au maximum du salaire de base annuel adapté.

Autres indemnités

Indemnités pour activités supplémentaires

Les membres de la Direction du groupe n'ont en principe pas droit à des indemnités supplémentaires pour l'exercice de mandats d'administrateurs, à l'intérieur ou à l'extérieur du groupe Swisscom. A l'exception d'Hugo Gerber qui exerce le mandat de membre du Conseil d'administration de la filiale Worklink AG, aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction du groupe n'a perçu d'indemnités pour des activités supplémentaires réalisées pour Swisscom SA ou l'une de ses filiales au cours de l'exercice sous revue.

Indemnités versées à d'anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction du groupe et à des personnes proches

Au cours de l'exercice sous revue, aucune rémunération en rapport avec des activités passées au sein de l'organe de la société ou non conformes aux pratiques du marché n'a été versée à d'anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction du groupe.

Les parties liées sont les conjoints et les partenaires, les parents proches dépendant financièrement du membre de l'organe ou faisant ménage commun avec lui. Sont également considérées comme des parties liées d'autres personnes dépendant financièrement du membre de l'organe, ainsi que des sociétés de personnes ou de capitaux dont le membre de l'organe a le contrôle ou sur lesquelles il exerce une influence notable. Les parents proches sont les parents, les frères et sœurs et les enfants du membre de l'organe. Au cours de l'année sous revue, Swisscom n'a versé aucune rémunération non conforme aux pratiques du marché à des parties liées aux membres du Conseil d'administration ou de la Direction du groupe.

Octroi de prêts et de crédits

En 2013, Swisscom SA n'a accordé aucune sûreté, aucun prêt, aucune avance ni aucun crédit de quelque sorte que ce soit à des membres du Conseil d'administration – anciens et actuels – ou à leurs proches, ni à des membres de la Direction du groupe – anciens et actuels – ou à leurs proches. Il n'existe en outre aucune créance de ce genre en suspens.

Application de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb)

L'ORAb a pour effet l'application de plusieurs ajustements. L'Assemblée générale élit chaque année dans le cadre d'une procédure d'élection individuelle le président, les membres du Conseil d'administration et du comité Compensation et le représentant indépendant. La représentation par un membre d'un organe de la société ou par un dépositaire est désormais interdite. Swisscom envisage de maintenir le vote consultatif sur le rapport de rémunération. En outre, les actionnaires peuvent donner au représentant indépendant procuration et consignes de vote par voie électronique sur la plateforme «Sherpany». Swisscom prévoit de proposer aux actionnaires l'adoption de plusieurs modifications des statuts lors de l'Assemblée générale 2014. Pour l'essentiel, les dispositions des statuts concernées incluent l'approbation du budget de rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du groupe pour l'exercice suivant, les attributions et compétences du comité Compensation, le règlement d'acceptation de mandats tiers ainsi qu'un montant supplémentaire pour les cadres accédant à la Direction du groupe au cours de l'exercice après l'approbation du budget de rémunération.